



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

précarité des étudiants

Question au Gouvernement n° 2421

[Texte de la question](#)

PRÉCARITÉ DES ÉTUDIANTS

M. le président. La parole est à M. André Chassaigne.

M. André Chassaigne. Monsieur le Premier ministre, nos pensées vont vers le jeune Anas, dix jours après la tragédie de son immolation qui a enfin alerté le Gouvernement sur la situation extrêmement préoccupante de nos étudiants.

Mais comment notre pays, l'un des plus riches du monde, peut-il être incapable de permettre à tous les jeunes d'étudier dans de bonnes conditions ? Comment notre pays peut-il être incapable de soutenir financièrement et moralement l'ensemble de ses étudiants ? Le constat est terrible ! 20 % vivent sous le seuil de pauvreté. 24 % des étudiants issus de milieux populaires ont d'importantes difficultés financières. Le revenu moyen des étudiants est en effet de 837 euros par mois, et même 100 euros de moins pour ceux issus de familles ouvrières ou de familles d'employés. Comment avec cela payer son loyer, ses livres, sa nourriture ? Un quart des étudiants déclarent ne pas manger à leur faim ! C'est une génération entière qui lance un cri d'alarme et vous demande notamment des logements du CROUS, le centre régional des œuvres universitaires et scolaires, qui soient plus nombreux et plus décentes, et une réévaluation des bourses ! Et par quoi leur répondez-vous ? Par la mise en place d'un numéro vert !

Les députés communistes proposent depuis plusieurs années du concret : une allocation d'autonomie étudiante (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR. – Mmes Laurence Dumont et Justine Benin applaudissent également*) garantissant à tous les moyens financiers pour la réussite de leurs études ! Le système de bourses actuel ne répond plus aux besoins car soit les montants sont trop faibles, soit ses critères excluent bon nombre de jeunes issus des classes moyennes ayant pourtant besoin d'aides financières.

Monsieur le Premier ministre, allez-vous, enfin, répondre sérieusement à cette jeunesse qui souffre et qui en appelle à la dignité, à la solidarité ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur de nombreux bancs du groupe SOC. – Mme Justine Benin applaudit aussi.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Édouard Philippe, Premier ministre. Monsieur le président du groupe de la Gauche démocrate et républicaine, je suis heureux de répondre à votre question, mais vous me permettez au préalable de faire un rappel qui me semble important et qui a tout à voir avec un usage républicain. On peut, c'est bien naturel et nous serons toujours prêts à l'entendre et à y répondre, critiquer le Gouvernement : le Parlement est fait pour cela dans une démocratie. On peut bien entendu contester la façon dont le Gouvernement a donné telle ou telle instruction pour gérer tel ou tel dossier : c'est la fonction du Parlement que de questionner les ministres, et ils

ont à répondre. Mais je crois, et j'espère que l'on en est d'accord sur tous les bancs, que mettre en cause nommément un fonctionnaire qui exerce sa mission au service de l'État...

M. Éric Coquerel. Si, c'est possible !

M. Édouard Philippe, Premier ministreet qui ne peut pas répondre dans cet hémicycle, puisqu'il ne peut s'y présenter, ne me semble pas exactement correspondre aux exigences d'une démocratie mûre.
(*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM, ainsi que sur plusieurs bancs des groupes LR et UDI-Agir.*)

M. Claude Goasguen. Bien sûr ! Il a raison !

M. Édouard Philippe, Premier ministre. Je le dis comme je le pense : tel ou tel parlementaire peut parfaitement critiquer l'action du Gouvernement, mais s'il estime devoir mettre en cause l'action d'un fonctionnaire, qu'il s'adresse au ministre de l'intérieur ou au Premier ministre ! (*Mêmes mouvements.*)

M. Éric Coquerel. Vous étiez là ! Que n'avez-vous répondu vous-même !

M. Édouard Philippe, Premier ministre. Et je vous remercie, monsieur Chassaigne, de m'avoir permis de faire ce rappel que je crois important et que vous comprenez certainement.

Vous posez cette question extrêmement sérieuse qu'est celle de la précarité étudiante, suite au drame intervenu il y a quelques jours, en évoquant la situation actuelle à travers celle de cet étudiant. Je voudrais à mon tour évoquer cet étudiant, en pensant à sa famille et en lui souhaitant un rétablissement si possible complet, mais on sait que son état de santé est pour le moins inquiétant. Ce drame interroge sur les conditions dans lesquelles les étudiants de ce pays peuvent mener leurs études.

L'objectif de la nation devrait être que les étudiants soient placés dans des conditions décentes qui leur permettent de réussir leurs études. À l'évidence, notamment quand ils ne travaillent pas, leurs revenus sont en moyenne largement inférieurs à ceux d'autres catégories de la population, même par rapport aux retraités. La République, et depuis longtemps, fait beaucoup...

M. Jean-Paul Dufègne. Pas assez !

M. Édouard Philippe, Premier ministrepour aider ceux des étudiants qui se trouvent dans le besoin. Elle distribue des bourses. Je tiens à rappeler, monsieur Chassaigne, le montant total des bourses attribuées dans le cadre de l'enseignement supérieur : il s'élève à 5,7 milliards d'euros. Il est toujours intéressant d'avoir un ordre de grandeur : c'est plus que le budget du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, et d'ailleurs supérieur aux versements traditionnellement reconnus comme comparables dans les autres pays de l'Union européenne. C'est un effort considérable et actualisé. Vous savez que le projet de loi de finances, au terme de la discussion budgétaire, permettra de procéder à une revalorisation des bourses à hauteur de 46 millions d'euros. Je sais que certains diront que la revalorisation est trop faible, que c'est trop peu par rapport à 5,7 milliards, mais le Gouvernement est dans son ensemble déterminé à accompagner les étudiants dans le besoin, à commencer financièrement, par le versement effectif de ces bourses. Et je suis certain que vous avez noté, parce que vous êtes attentif à ce sujet, qu'elles sont désormais versées beaucoup plus tôt dans le mois, ce qui est concrètement, pour les étudiants qui en bénéficient, une avancée majeure. De même, il n'a pas pu vous échapper que le Parlement a décidé que les étudiants, quand ils s'inscriraient à l'université, n'auraient plus à acquitter la cotisation de sécurité sociale – ce sont 217 euros par an dont ils feront dorénavant l'économie. Ce n'est pas rien ! C'est même un geste qui représente au total 100 millions d'euros, de la nation à destination des étudiants pour que, là encore, leur niveau de vie et leur capacité à étudier dans de bonnes conditions, en bonne santé – et on sait que le suivi sanitaire des étudiants est un vrai sujet – leur permettent de réussir leurs études.

Bien sûr, d'autres questions se posent en termes de précarité étudiante. Je pense notamment à l'accès au droit.

Les dispositifs existent, mais ils sont parfois sous-utilisés. Or l'accès à la bonne information pour l'étudiant est un enjeu majeur. C'est un travail qui incombe évidemment aux associations, aux établissements d'enseignement supérieur et au Gouvernement. On peut améliorer l'accès au droit, c'est-à-dire la connaissance effective par les étudiants des dispositifs dont ils peuvent bénéficier et dont nous savons que, année après année, ils demeurent sous-utilisés. Là encore, le Gouvernement peut faire mieux. Là encore, il va faire mieux.

Un dernier mot, monsieur Chassaigne, pour dire qu'il y a une chose dont je suis absolument certain : la question de la précarité étudiante et le drame terrible que vous avez mentionné ne peuvent en rien justifier des réactions de violence. Il y a quelques jours, à Caen, le hall d'entrée du CROUS a été incendié. En quoi, et je pense que vous partagez mon point de vue, ce début d'incendie criminel peut-il aider à remédier à la situation des étudiants dans la précarité ? En rien évidemment ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe LaREM. – M. Bertrand Pancher applaudit aussi.*) En quoi le fait que des individus encagoulés forcent la porte d'un ministère ou de tel ou tel établissement peut-il aider les étudiants en situation de précarité ? Évidemment en rien ! Nous voulons travailler intelligemment avec les établissements d'enseignement supérieur au bénéfice des étudiants, qui sont la richesse de notre pays demain. Mais nous voulons le faire sérieusement, à partir de chiffres, sans violence et dans le débat républicain. Je vous remercie encore une fois de m'avoir posé cette question, monsieur le président Chassaigne. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM ainsi que sur plusieurs bancs du groupe UDI-Agir.*)

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2421

Rubrique : Pauvreté

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 novembre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [20 novembre 2019](#)